

REUNION DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize le seize novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Allouagne s'est réuni à la Mairie, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur André HENNEBELLE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le neuf novembre deux mil seize, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

* * *

ORDRE DU JOUR

N° 2016 – 45 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4

* * *

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mesdames Coralie COURBOIS, Catherine SMOROWSKI, Sonia PINES et Francine LHOMME, Messieurs Christian LENGART, Daniel ROUGÉ et Christophe CHEVALIER, excusés.

Secrétaire : Monsieur Alain BERTRAND

* * *

Monsieur le Maire fait lecture d'un hommage à Brice, rédigé par Monsieur LENGART :

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Brice. Brice et sa vie sont pour nous, "Poulouches", un exemple de courage. Sa vitalité donnait du sens à l'espoir que nous avons et gardons dans les avancées de la recherche et dans la solidarité renouvelée chaque année par les français (es) et les "Poulouches" en particulier.

Nous restons admiratifs devant son parcours de vie et son parcours universitaire. Nous mesurons bien le rôle de ses parents, de sa famille, de son entourage et de sa famille du Téléthon.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal d'Allouagne présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Nous penserons à lui lors du prochain Conseil Municipal.

A l'issue de la lecture une minute de silence est observée par l'assemblée.

* * *

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour modifier l'ordre du jour par l'ajout d'une délibération pour éviter de faire une nouvelle réunion dans 15 jours :

N° 2016 - 46 : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES.

* * *

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie intégrale du procès-verbal de la réunion du vendredi 13 octobre 2016, Gaëlle LEROY intervient au nom de Christophe CHEVALIER qui souhaite que les documents mis à disposition des élus soient vérifiés. Monsieur le Maire lui répond que le D.G.S était en congé. Thérèse BRETON précise que pour l'appellation de la nouvelle intercommunalité, il fallait comprendre exactement le contraire, de plus, au niveau de Coralie, je n'ai pas eu la même intervention que Pascale j'ai dit "Coralie, tais-toi, ça suffit maintenant"

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

N° 2016 - 45 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4.

Le Maire explique que le Trésor Public nous a informé des changements d'imputation des dépenses et des recettes relatives au SAZIRAL, des ajustements sont donc nécessaires.

Le Conseil Municipal, suite au vote de ses membres présents et délibérants,
Décide à l'unanimité

- De procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

En dépenses de la section de fonctionnement

65548	65	Autres contributions	-165 400,00 €
739113	73	Reversements conventionnels de fiscalité	165 400,00 €
		TOTAL	0,00 €

En recettes de la section de fonctionnement

7328	73	Autres reversements de fiscalité	267 000,00 €
74758	74	Autres groupements	-267 000,00 €
		TOTAL	0,00 €

N° 2016 - 46 : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du Pas-de-Calais visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité, a été arrêté le 30 mars 2016,

- Considérant l'arrêté de Madame la Préfète du Pas-de-Calais en date du 8 juin 2016, fixant le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Béthune, Bruay, Noeux et environs (Artois Comm.) et des Communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL),

- Considérant que, par délibération en date du 13/10/2016, le Conseil Municipal a approuvé le nombre et les modalités de répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion d'Artois Comm, d'Artois Lys et d'Artois Flandres,

- Considérant que les membres du nouvel organe délibérant sont élus parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Procède en son sein à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Liste des candidats :

Liste 1 : - André HENNEBELLE
- Pascale GOUILLART

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 5

Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu : André HENNEBELLE	18
Pascale GOUILLART	18

Ont été proclamés :

Délégué titulaire : André HENNEBELLE

Délégué suppléant : Pascale GOUILLART

Question de Christophe CHEVALIER : Les fêtes de fin d'année approchent. Comment allez-vous vous mettre en valeur notre village (illuminations, décorations...) ?

Patrick LANVIN : On va faire un peu plus que l'année dernière, on avait centralisé.

Le Maire : Tout cela a un coût, il faut louer une nacelle pour le montage des illuminations, puis pour le démontage, ça occupe plusieurs agents communaux. On peut en mettre un peu plus.

Jacques POUQUET : De plus, cela consomme.

Le Maire organise un tour de table :

Pascale GOUILLART : C'est très difficile pour une petite commune, de mettre en valeur l'éclairage de Noël. On pourrait ne pas en mettre, cela ne me dérangerait pas.

Francis BREHON : Les LEDS consomment beaucoup moins, mais l'investissement est élevé.

Thomas DOUCHEZ : Il y a des points stratégiques.

Thérèse BRETON : Il faudrait centraliser au niveau de la mairie, si on le peut autour des écoles et de l'église

Michèle DEBOUT : Pour moi, éclairer la Mairie me semble suffisant.

Jean-Jacques VERSTRAETEN : Le minimum dans le centre du village.

Jacques POUQUET : Il faut bien sûr respecter la coutume, mais en se limitant au centre et en diminuant le temps d'illumination : plus on en met et plus la location de la nacelle coûte.

Jennifer FRUCHART : Il faut centraliser.

Ginette BEAUCAMP : Je pense aussi qu'il faut centraliser.

Déborah LASSALLE : Je pense qu'il ne faut pas en mettre partout et se limiter à la Mairie et aux entrées de la commune.

Gaëlle LEROY : On peut en mettre un peu plus et moins fleurir l'été.

Alain BERTRAND : Dans le centre et les entrées de ville.

Patrick LANVIN : On peut en mettre sur les grands axes, le centre et les voies principales.

Le Maire : La rue principale fait 4 kilomètres. Le vote est donc, majoritairement favorable pour le centre et les entrées de ville.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LE MAIRE LEVE LA SEANCE.